



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 8 AVRIL 2010

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille dix, le huit avril, à 19 heures,*
31/03/2010

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 29

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Le Bihan, M. Hatot, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, Mme Jallerat, Mme Mennel-Legrand, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. Chopin, Mme Bouchet, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud, M. Valent-Falandry, Mme Maye, M. Poulain.

Madame Massé a été désignée Secrétaire auxiliaire de Séance.

Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire évoque les actions passées et donne quelques chiffres représentant les travaux sur les 6 derniers exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

Travaux bâtiments	1 200 000 €
voirie	3 600 000 €
Total	4 800 000 €

soit 800 000 euros par an.

Exercice 2010 : avec 760 000 euros de dépenses pour les travaux, nous resterons dans la moyenne des 6 dernières années. Pour les 5 prochaines années, nous nous calerons sur nos capacités de remboursements.

L'endettement est de 540 euros par habitant, endettement modéré mais compte-tenu du montant des remboursements et de nos capacités actuelles, **Monsieur le Maire** invite à la prudence.

Il revient sur l'extinction de la dette sur les 5 prochaines années, qui ne permettra que 600 000 € de dépenses de travaux au lieu de 800 000.

Il conviendra de réduire les investissements de 200 000 euros ou revoir les taux d'imposition, générateurs de recettes nouvelles.

Puis il évoque le présent. Après dix années de travaux et d'investissements, une pause est souhaitable dans les bâtiments scolaires. Les prévisions devront être effectuées à la rentrée de septembre pour les années à venir en collaboration avec la commission scolaire et la commission travaux.

Voirie : Continuité des investissements sur les routes et les trottoirs, mesurés mais néanmoins certains, basés sur nos possibilités et sur l'aide accordée par les collectivités, l'Etat et l'intercommunalité. Les investissements devront s'inscrire dans l'enveloppe de la contractualisation avec le Conseil général, enveloppe de 147 000 euros.

Monsieur le Maire évoque le Contrat régional en cours d'élaboration et dont les opérations pressenties seront présentées le vendredi 9 avril après le conseil municipal. Le coût à charge de la commune sera de 240 000 euros par an sur 5 ans pour un investissement global de 3 millions d'euros.

Budget 2010 : état de la dette 2 millions 700 €

Annuité dette 300 000 euros en 2010, sur 5 ans, quatre emprunts arrivent à extinction.

Monsieur le Maire présente l'équilibre de la section de fonctionnement. Il précise que les membres de la commission des finances ont revu le budget et proposé les modifications. Il rappelle que les dépenses de personnel sont stables et difficilement révisables à la baisse, les dépenses de personnel représentent 42 % des dépenses de fonctionnement.

La commission des finances ayant proposé de réviser à la hausse les taux de la taxe d'habitation de 0,5 % et du foncier de 0,7 % permettant ainsi l'équilibre du Budget de fonctionnement en déficit de 90 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été revus depuis 2002. Les services fiscaux de l'Etat faisant évaluer les bases de 0,9 à 1,5 en moyenne.

Investissement	Dépenses 2 356 223	Recettes 2 356 223
----------------	--------------------	--------------------

⇒ équilibre

les recettes : un solde emprunt de 400 000 euros 2009, il s'agit d'un reste à réaliser
200 000 euros en 2010

Vente du terrain sud de Parmain 850 000 euros

NB : Dépenses exceptionnelles : aire d'accueil des gens du voyage 300 000 euros environ.

Monsieur Stéri réagit sur la hausse des 2 taxes et relativise sur les 3,5 % additionné aux autres augmentations Région et Département.

Sur le budget : 5 491 081 il trouverait intéressant de faire un parallèle avec les années antérieures, faire une moyenne par rubrique et une estimation sur les 3 prochaines années.

Réponse de M. le Maire : il précise que 3,5 ne représente en moyenne que 35 euros par foyer. Ne pas perdre de vu que ces 3,5 % en 2010 étaient zéro sur les 9 dernières années. Sur 9 ans 0,35 % par an environ.

L'évolution du Budget sur les 5 dernières années. Une masse de 45 % en moyenne représente les frais de personnel, risque de fausser la vision du budget.

Monsieur le Maire fera une estimation dans les quinze jours qui viennent.

Monsieur Eouzan indique que peu de travaux sont réalisés dans la commune, heureusement que le Conseil général va faire la piste cyclable et la rénovation du collège.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Eouzan affirme des choses et qu'il mélange fonctionnement et investissement alors que les impôts ne couvrent que le fonctionnement et qu'il n'a pas compris la structure du budget.

Monsieur Eouzan reproche les subventions qui sont accordées aux syndicats intercommunaux. **Monsieur le Maire** demande à Monsieur Eouzan de prendre la responsabilité de se retirer du syndicat de la Piscine et des autres syndicats.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Eouzan de cesser d'être négatif et de polémiquer sur toutes les propositions.

Monsieur Eouzan propose d'augmenter les recettes par un autre moyen que l'augmentation des impôts, il demande ce que nous faisons pour augmenter les recettes. Monsieur le Maire l'interroge sur ce point, Monsieur Eouzan n'a pas de proposition.